



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 17 novembre 2015
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BRUNELLE Réal, représentant de Bromont
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
DÉRAGON, Normand, représentant de la Ville de Bedford
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg
NADEAU Robert, maire d'Abercorn
PELLETIER Réal, maire de St-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
RAYMOND Sylvie, mairesse d'East-Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Est absent : FAUTEUX Arthur, préfet et maire de la ville de Cowansville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Albert Santerre, préfet suppléant et maire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 20 octobre
4. Autorisation de procéder au versement au CLD de la somme correspondant à 50 % du montant réservé provenant du FDT (115 184,50 \$)
5. Rapport du comité de transport adapté et collectif du 4 novembre :
 - 5.1. Recommandation pour le budget 2016
 - 5.2. Mise à jour des politiques en transport adapté et en transport collectif
 - 5.3. Adoption du plan de développement du transport collectif 2015-2016
 - 5.4. Présentation du bilan et recommandation de poursuivre le projet pilote de taxibus sur le territoire de la ville de Cowansville
 - 5.5. Autorisation de signature du contrat de transport par autobus avec Les Transports scolaires Viens inc.
 - 5.6. Autorisation de signature du contrat de transport par autobus avec Les Promenades de l'Estrie inc.
 - 5.7. Fermeture des bureaux du service de transport durant la période des fêtes
6. Modification de la tarification de l'usager pour le transport adapté et collectif
7. Modification de l'horaire du service de transport adapté – Prolongation de l'offre
8. Rapport du comité de la gestion des matières résiduelles du 4 novembre :
 - 8.1. Proposition de la Régie pour la valorisation des matières organiques
 - 8.2. Recommandation pour le budget 2016
9. Rapport du comité de la gestion de l'eau du 10 novembre :
 - 9.1. Autorisation de signature de l'entente pour confier la gestion des travaux de la branche 56 de la rivière Sud-Ouest à la MRC de Rouville
 - 9.2. Branche 37 du cours d'eau Groat – Nomination
 - 9.3. Recommandation pour le budget 2016
10. Octroi d'un mandat d'arpentage pour la branche 4 du cours d'eau North Branch à Dunham
11. Rapport du comité de sécurité incendie du 29 octobre :
 - 11.1. Recommandation pour le budget 2016
 - 11.2. Suivi du dossier : révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
12. Rapport du comité d'aménagement du 11 novembre :
 - 12.1. Recommandation pour le budget 2016
 - 12.2. Bref état de la situation du dossier PIIRL
 - 12.3. Certificats de conformités
 - 12.3.1. Règlement 254 – Sutton (refonte du règlement de zonage)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 12.3.2. Règlement 256 – Sutton (refonte du règlement de lotissement)
13. Rapport du comité de l'évaluation du 11 novembre :
 - 13.1. Recommandation pour le budget 2016
 14. Rapport du comité carrières et sablières du 12 novembre :
 - 14.1. Autorisation de conclure une entente concernant la répartition des droits provenant des sites sur les territoires de la MRC Brome-Missisquoi et de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby
 - 14.2. Recommandation pour le budget 2016
 15. Rapport du comité de sécurité publique 12 novembre :
 - 15.1. Rapport d'activités des derniers mois
 - 15.2. Panneaux afficheurs de vitesse amovibles (PAVA) : projet d'achat regroupé
 - 15.3. Opportunité d'embauche de deux cadets policiers par la SQ pour l'été 2016
 - 15.4. Avancement du projet de nouveau poste de police
 - 15.5. Recommandation pour le budget 2016
 16. Rapport du comité administratif du 4 novembre:
 - 16.1. Comptes à payer
 - 16.2. Inventaire du patrimoine religieux – Transfert de la subvention au CLD de Brome-Missisquoi
 - 16.3. Proposition pour la répartition du pacte Brome-Missisquoi 2016
 - 16.4. Renouvellement du contrat pour le service de conciergerie et d'entretien du centre administratif de la MRC aux mêmes conditions
 17. Étude détaillée du budget 2016
 - 17.1. Estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2015 et prévisions budgétaires 2016
 - 17.2. Recommandation pour le budget 2016
 18. Cahier spécial de la Voix de l'Est : La Voix de Brome-Missisquoi
 19. Vente pour taxes 2015 : exercice du droit de retrait, versement du montant de la vente et intérêt aux adjudicataires
 20. Dépôt au conseil des maires des résolutions suivantes par la municipalité de Pike River
 - 20.1. Délai du dépôt des projets au pacte Brome-Missisquoi : report au 15 janvier 2016
 - 20.2. Adoption du plan de mise en œuvre local intégré au schéma de couverture de risque en incendie de la MRC
 - 20.3. Dépôt et adoption du plan de mise en œuvre local intégré au schéma de couverture de risque en incendie de la MRC : report du délai
 21. Discussion sur la possibilité d'accueillir des migrants syriens
 22. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour novembre et décembre
 23. Correspondance
 24. Questions diverses :
 25. Deuxième période de questions du public
 26. Levée de la séance

400-1115

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- Monsieur Hinse, résident de la ville de Cowansville et membre du regroupement de citoyens « *Comité Robinson* » est préoccupé par la modification de zonage proposée par la ville de Cowansville visant la construction d'une résidence de personnes âgées de 150 logements et de quatre étages au 738 rue Principale (Résidence Robinson). Les questions suivantes sont posées au conseil : (i) *Avez-vous reçu le projet de règlement de zonage de la ville de Cowansville?* (ii) *Si oui, quels seront les critères d'évaluation que la MRC utilisera afin d'en juger la conformité?*
- D'autres résidents de la ville de Cowansville et membres du regroupement de citoyens « *Comité Robinson* » se questionnent sur le processus et les critères d'analyse que la MRC suivra, notamment concernant l'impact visuel, l'intégration à l'ensemble patrimonial, la préservation du patrimoine forestier, notamment des pins d'environ 200 ans, la protection de la berge et du lac et le respect des normes sur l'écoulement des eaux de surface (RÉGÉS).
- Madame Nathalie Veilleux, résidente de la ville de Cowansville, demande s'il pourrait y avoir d'autres projets de cette nature dans le secteur.
- Un citoyen demande que le « *Comité Robinson* » puisse faire sa représentation au comité consultatif d'aménagement de la MRC lors de son analyse de conformité dudit règlement.
 - Le service de l'aménagement transmettra les renseignements à monsieur Hinse, agissant à titre de porte-parole du « *Comité Robinson* ».



**Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale
de comté Brome-Missisquoi**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2015

No de résolution
ou annotation

401-1115

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ

402-1115

**AUTORISATION DE PROCÉDER AU VERSEMENT AU CLD DE LA SOMME
CORRESPONDANT À 50 % DU MONTANT RÉSERVÉ PROVENANT DU FDT**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU**

D'autoriser le versement au CLD de la somme correspondant à 50 % du montant réservé provenant du FDT au montant de 115 184,50 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

403-1115

**MISE À JOUR DES POLITIQUES EN TRANSPORT ADAPTÉ
ET EN TRANSPORT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une mise à jour des politiques du transport adapté et du transport collectif afin notamment d'apporter certaines précisions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU :**

De procéder à une mise à jour des politiques du transport adapté et du transport collectif afin de rendre le tout effectif à compter du 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉ

404-1115

**ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF
DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) requiert que la MRC dépose une mise à jour du plan de développement du transport collectif avant la fin de 2015 afin de devenir éligible à la subvention du volet II selon les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une mise à jour du plan de développement du transport collectif 2014 de la MRC qui fut adopté au conseil des maires le 20 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que les enjeux, les objectifs, les stratégies et les moyens de réalisation sont les mêmes que pour l'année 2014;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU**

D'adopter le Plan de développement du transport collectif 2015-2016 de la MRC Brome-Missisquoi, tel que présenté, et de transmettre le tout au ministère des Transports.

ADOPTÉ

405-1115

**INTÉRÊT DE POURSUIVRE LE PROJET PILOTE DE TAXIBUS SUR LE TERRITOIRE
DE LA VILLE DE COWANSVILLE POUR L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT qu'après seulement quelques mois d'opération, la flexibilité et la plage horaire du taxibus amènent un plus grand achalandage que le circuit municipal d'autobus conventionnel;

CONSIDÉRANT que la MRC dresse un bilan positif du projet de taxibus pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet respecte le cadre budgétaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'informer la ville de Cowansville de l'intérêt de la MRC à reconduire, avec ou sans modification, le projet pilote de taxibus sur le territoire de la ville de Cowansville pour l'année 2016 et conséquemment, de demander à la ville de Cowansville de se prononcer quant à l'avenir du projet dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

406-1115

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRANSPORT PAR AUTOBUS AVEC LES TRANSPORTS SCOLAIRES VIENS INC.

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu une entente d'une durée d'un an le 1^{er} janvier 2013, renouvelable pour des périodes successives de 12 mois pour un maximum de trois années consécutives, avec *Les transports scolaires Viens inc.* afin d'offrir le service de transport adapté et collectif par autobus sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la ratification d'une nouvelle entente est préférable au renouvellement automatique de celle-ci puisqu'un remplacement de véhicule est prévu en 2016;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur les transports*, la MRC a convenu avec *Les transports scolaires Viens inc.* de négocier de gré à gré une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entente respecte les prévisions budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer le contrat de transport par autobus avec *Les transports scolaires Viens inc.* afin d'offrir le service de transport adapté et collectif par autobus sur le territoire de la MRC, au nom et pour le comte de la MRC Brome-Missisquoi.

EN FAVEUR : 37 voix représentant 93,4 % de la population

CONTRE : 3 voix (Abercorn et Dunham notamment pour le motif de transparence que permet la procédure d'appel d'offres, et ce, même si légalement il est possible pour la MRC de conclure ce type de contrat de gré à gré.)

ADOPTÉ

407-1115

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRANSPORT PAR AUTOBUS AVEC LES PROMENADES DE L'ESTRIE INC.

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu une entente d'une durée d'un an le 1^{er} janvier 2015 avec *Les Promenades de l'Estrie inc.* afin d'offrir le service de transport adapté et collectif par autobus sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur les transports*, la MRC a convenu avec *Les Promenades de l'Estrie inc.* de négocier de gré à gré une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entente respecte les prévisions budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer le contrat de transport par autobus avec *Les Promenades de l'Estrie inc.* afin d'offrir le service de transport adapté et collectif par autobus sur le territoire de la MRC, au nom et pour le comte de la MRC Brome-Missisquoi.

EN FAVEUR : 37 voix représentant 93,4 % de la population

CONTRE : 3 voix (Abercorn et Dunham notamment pour le motif de transparence que permet la procédure d'appel d'offres, et ce, même si légalement il est possible pour la MRC de conclure ce type de contrat de gré à gré.)

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

408-1115

409-1115

410-1115

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

FERMETURE DES BUREAUX DU SERVICE DE TRANSPORT DURANT LES FÊTES

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAUULT
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

Que les bureaux du service de transport soient ouverts :

- de 8 h à 16 h, les 21 et 22 décembre 2015;
- de 8 h à 13 h, les 28 et 29 décembre 2015.

Que les bureaux du service de transport soient fermés : les 23, 24, 25, 30 et 31 décembre 2015 ainsi que le 1^{er} janvier 2016.

L'horaire normal reprendra à compter du 4 janvier 2016.

ADOPTÉ

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE L'USAGER POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

CONSIDÉRANT que les articles 48.24 et 48.41 de la *Loi sur les transports* prévoient que la tarification pour le transport des usagés peut être modifiée par une résolution adoptée en ce sens par la MRC;

CONSIDÉRANT la ratification de nouvelles ententes avec les transporteurs d'autobus impliquant une augmentation des frais de service;

CONSIDÉRANT que le comité de transport adapté et collectif de la MRC propose une augmentation de la tarification se rapprochant à l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2015;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAUULT
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU :**

De modifier la tarification pour le transport adapté et collectif à partir du 1^{er} janvier 2016 comme suit:

- 2,65 \$ / déplacement dans une même municipalité;
- 3,80 \$ / déplacement entre deux municipalités;
- 14,25 \$ / déplacement en transport adapté hors territoire pour raison médicale seulement (Granby et St-Jean-sur-Richelieu);
- 6,10 \$ / déplacement des citoyens de Bromont en direction de Granby.

ADOPTÉ

MODIFICATION DE L'HORAIRE DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ : PROLONGATION DE L'OFFRE

CONSIDÉRANT que l'article 48.41 de la *Loi sur les transports* prévoit que le service de transport adapté peut être modifié par une résolution adoptée en ce sens par la MRC;

CONSIDÉRANT que plusieurs usagers ont souligné leur désappointement lorsque le service de transport adapté avait limité son offre de service du lundi au samedi;

CONSIDÉRANT que la période d'essai implantée depuis le 22 février 2015 offrant le service de transport adapté le dimanche a permis d'analyser les besoins réels en vue de procéder à une modification permanente à l'horaire du service du transport adapté;

CONSIDÉRANT que durant la période d'essai, l'ajout du dimanche à l'horaire a permis de répondre plus adéquatement aux besoins exprimés par plusieurs usagers, particulièrement par la clientèle plus âgée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'offrir le service de transport adapté les dimanches sur l'ensemble du territoire desservi par le service de transport adapté, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

PROPOSITION DE LA RÉGIE POUR LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Faisant suite à une rencontre du comité de gestion des matières résiduelles, le conseil des maires est informé que le conseil d'administration de la RIEDSBM, composé des quatre villes propriétaires (Bedford, Dunham, Farnham et Cowansville), a décidé d'aller de l'avant dans la valorisation des matières organiques et ainsi, de mettre sur pied un projet de valorisation des matières organiques par le compostage. Les villes prévoient débiter la collecte et le compostage dès avril 2017. La Régie pilotera le projet, plus précisément l'étude de faisabilité, le développement, l'appel de qualification et l'appel d'offres sur invitation pour une firme de consultants. Un calendrier de travail et un projet de devis pour l'étude de faisabilité seront présentés en janvier au comité du PGMR.

411-1115

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR CONFIER LA GESTION DES TRAVAUX DE LA BRANCHE 56 DE LA RIVIÈRE SUD-OUEST À LA MRC DE ROUVILLE

CONSIDÉRANT qu'une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)*, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

CONSIDÉRANT que des travaux sont requis pour la branche 56 de la rivière du Sud-Ouest située dans la municipalité de St-Angèle-de-Monnoir;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués des MRC de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu et de Rouville;

CONSIDÉRANT que la MRC de Rouville demande l'accord de la MRC Brome-Missisquoi pour la conclusion d'une entente ayant pour objet de lui confier la gestion des travaux requis dans la branche 56 de la rivière Sud-Ouest;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, ainsi que Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'entente relative à la gestion des travaux dans la branche 56 de la rivière Sud-Ouest.

ADOPTÉ

412-1115

BRANCHE 37 DU COURS D'EAU GROAT - NOMINATION

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la branche 37 du cours d'eau Groat est sous la compétence de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité du Canton de Bedford pour la réalisation d'une étude hydrologique et géographique;

CONSIDÉRANT diverses problématiques engendrées par la trajectoire de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT la demande de prix formulée auprès de diverses firmes de consultants;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme Axio Environnement, partenaire avec la firme Jean-François Sabourin et associés (JFSA) pour un montant de 2 125 \$ (excluant les taxes applicables) afin de réaliser une étude hydrologique de la branche 37 du cours d'eau Groat et d'émettre des recommandations et des pistes de solutions pour assurer le libre écoulement de l'eau du cours d'eau.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

413-1115

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

OCTROI D'UN MANDAT D'ARPENTAGE POUR LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU NORTH BRANCH À DUNHAM

CONSIDÉRANT la demande de la ville de Dunham pour la réalisation de travaux d'entretien de la branche 4 du cours d'eau North Branch;

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la branche 4 du cours d'eau North Branch à Dunham est sous la compétence de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que, en attendant la mise en place du projet de démarche d'accompagnement en milieu agricole, il est prématuré d'octroyer un mandat pour la réalisation des plans et devis pour les travaux;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder à la prise de relevés techniques cet automne afin de ne pas compromettre la réalisation de travaux en 2016;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme *Arpentage LRD* au prix unitaire suivant afin de réaliser des relevés d'arpentage en référence avec une borne géodésique (élévation des talus, du fond du cours d'eau, des drains, ponceaux et sortie de fossés) aux 50 m ainsi qu'un répertoire photographique, sur une distance estimée à 2 km :

- 500 \$ / km pour les secteurs agricoles, plus les taxes applicables; et
- 850 \$ / km pour les secteurs complètement boisés, plus les taxes applicables,

À noter qu'une distance de 1,8 km est estimée pour les secteurs agricoles et une distance de 0,2 km est estimée pour les secteurs boisés.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

SUIVI DU DOSSIER : RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Dorion rappelle aux municipalités qu'elles ont jusqu'au 2 décembre prochain pour adopter leur plan de mise en œuvre local et d'acheminer la résolution adoptée en ce sens à la MRC. Un courriel de rappel sera acheminé aux municipalités le 18 novembre 2015.

BREF ÉTAT DE LA SITUATION DU DOSSIER PIIRL

Monsieur Dorion résume brièvement les étapes à venir en vue d'une adoption du Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

1. Hiérarchisation des tronçons des routes locales prioritaires;
2. Établissement de la meilleure stratégie d'intervention sur les chemins et ponceaux sur 5 ans (notamment la capacité budgétaire des municipalités en fonction de l'estimation des correctifs proposés);
3. Identification des interventions en fonction de la hiérarchisation des tronçons et préparation du plan d'intervention final;
4. Adoption du PIIRL par le conseil des maires.

Lors de la prochaine séance, le conseil des maires échangera quant à la hiérarchisation des tronçons des routes locales prioritaires.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 254 - SUTTON

CONSIDÉRANT que la ville de Sutton a transmis le 5 novembre 2015 à la MRC le règlement numéro 254;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant et refondant le règlement de zonage 115-2 vise principalement à :

- Intégrer les dispositions relatives aux îlots déstructurés conformément à la modification de schéma d'aménagement 05-0314;
- Permettre dans certaines zones les logements supplémentaires;
- Ajouter des dispositions relatives à la gestion de l'eau et au contrôle de l'érosion;

414-1115



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Intégrer des dispositions sur les équipements de gestion des matières résiduelles;
- Ajouter des dispositions particulières pour le calcul de la hauteur des bâtiments pour les zones PAM;
- Permettre certaines catégories de microentreprises pour les habitations unifamiliales;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 254 de la ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

415-1115

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 256 - SUTTON

CONSIDÉRANT que la ville de Sutton a transmis le 5 novembre 2015 à la MRC le règlement numéro 256;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant et refondant le règlement de lotissement 116-1 vise principalement à :

- Intégrer les dispositions relatives aux îlots déstructurés et la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion;
- Exiger comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale un plan du projet de morcellement contenant diverses informations biophysiques, et ce pour certaines catégories de projets;
- Modifier certaines dispositions relatives aux rues (largeur, pente, raccordement, intersection, cul-de-sac);
- Modifier la superficie bénéficiant de droits acquis en zone agricole permanente.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 256 de la ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

416-1115

AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE CONCERNANT LA RÉPARTITION DES DROITS PROVENANT DES SITES SUR LES TERRITOIRES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

CONSIDÉRANT qu'en 2011, la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby détenait le pouvoir de percevoir les redevances provenant de l'exploitation de carrières et sablières situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le préfet de la MRC Brome-Missisquoi et le maire de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, après négociation, en sont venus à une entente verbale concernant le partage des redevances de carrières et sablières situées de part et d'autre de chacun des territoires;

CONSIDÉRANT qu'un montant proposé a été accepté par les deux parties afin de régler à l'amiable le dossier pour les redevances perçues en 2011;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

D'entériner, par la présente résolution, l'entente verbale convenue entre les parties et, conséquemment, d'acheminer à la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby une facture de 32 000 \$ représentant la somme due à la MRC Brome-Missisquoi suivant la perception des redevances de 2011.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 1^{ER} AOÛT AU 30 SEPTEMBRE 2015

Il est à noter que certaines données n'ont pas été comptabilisées compte tenu des moyens de pression des policiers et policières dans le cadre de la négociation en cours entre la Sûreté et l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec.

En sécurité routière, le nombre de collisions a légèrement diminué ainsi que le nombre d'interventions policières. Les crimes contre la personne sont passés d'une moyenne de 69 à 102 pour la période présente. Tandis que le nombre de crimes contre la propriété a diminué de 209 en moyenne à 177 pour la présente période. Pour l'ensemble des types de criminalité, le nombre s'est élevé à 796 pour la période comparativement à une moyenne de 995 au cours des quatre années précédentes, soit une diminution de 20 %.

PANNEAUX AFFICHEUR DE VITESSE AMOVIBLES

Considérant que plusieurs municipalités veulent acquérir des panneaux afficheur de vitesse amovibles (PAVA) pour leur propre territoire, le capitaine Ferland s'est informé de la possibilité pour la Sûreté de coordonner un grand nombre de panneaux. Dans la mesure où il sera possible de programmer à distance par le réseau Internet sans fil les panneaux et de collecter les données, la Sûreté pourra réaliser ce travail. Les municipalités quant à elles, seront responsables d'installer les panneaux et de les déplacer au besoin.

Monsieur Desmarais se chargera d'informer l'ensemble des municipalités sur les caractéristiques et les avantages de ces panneaux et de déterminer le nombre de panneaux qu'elles désirent acquérir. Par la suite, la MRC procédera à une demande de soumission par achat regroupé.

417-1115

FINANCEMENT POUR L'EMBAUCHE DE DEUX CADETS POLICIERS À L'ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a embauché deux cadets policiers à l'été 2015 et que le rapport du travail effectué démontre les bienfaits pour les municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

De prévoir au budget 2016 du service de sécurité publique un montant de 10 000 \$ pour financer 50 % de l'embauche de deux cadets policiers par la Sûreté du Québec pour l'été 2016.

ADOPTÉ

AVANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU POSTE DE POLICE

La ville de Dunham a reçu le protocole d'entente pour la vente du terrain prévu pour la construction du nouveau poste de police de la Sûreté du Québec. La ville procédera en 2016 aux travaux d'infrastructure pour desservir le terrain (égout, aqueduc et rue). La Société québécoise des infrastructures (SQI) prévoit débiter la construction du nouveau poste en avril 2017 et livrer le bâtiment à l'automne 2017.

418-1115

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 3 novembre 2015, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Dossier P-1195482 (programme PAD)	16 000,00 \$
Bedford (formation pompiers 2014)	4 995,63 \$
Cowansville (formation pompiers 2014)	674,00 \$
Dunham (formation pompiers 2014)	1 348,00 \$
Farnham (formation pompiers 2014)	504,00 \$
Frelighsburg (formation pompiers 2014)	674,00 \$
Lac-Brome (formation pompiers 2014)	13 812,70 \$
Notre-Dame-de-Stanbridge (formation pompiers 2014)	4 417,54 \$
Sutton (formation pompiers 2014)	11 822,18 \$
Sous-total	54 248,05 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.



No de résolution
ou annotation

419-1115

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

INVENTAIRE DU PATRIMOINE RELIGIEUX – TRANSFERT DE LA SUBVENTION AU CLD DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que le 20 mai 2014, le conseil des maires, par le biais de la résolution 180-0514, a demandé au ministère de la Culture et des Communications de modifier l'*Entente de développement culturel* afin de (i) convertir le projet « Circuit patrimonial régional » pour la « Réalisation d'un inventaire du patrimoine religieux immobilier sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi » et d'en dresser un portrait sur l'état de dégradation et (ii) d'utiliser les fonds nécessaires à sa réalisation à même les sommes de 59 000 \$ allouées au projet de « Circuit patrimonial régional »;

CONSIDÉRANT que le 29 septembre 2015, le CLD de Brome-Missisquoi a procédé à un appel d'offres par invitation, sous forme de pondération et d'évaluation, afin de réaliser une étude sur le patrimoine immobilier religieux sur le territoire de Brome-Missisquoi (église et presbytère) conformément à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que le CLD a reçu deux soumissions le 19 octobre 2015 et suivant l'étude de conformité par le comité de sélection, ce dernier a recommandé au comité administratif du CLD de retenir l'option A (réalisation d'une étude intérieure et extérieure) et d'octroyer le mandat à la firme *Patri-Arch* au montant forfaitaire de 36 792 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion intervenue entre la MRC et le CLD stipule les mandats du CLD, dont notamment le mandat de « *Promouvoir les attraits touristiques et culturels de la région* » (art.1b) Annexe 6);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU**

De transférer au CLD de Brome-Missisquoi la subvention de 36 792 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications afin que la firme *Patri-Arch* puisse exécuter son mandat de réalisation d'un inventaire du patrimoine religieux immobilier sur le territoire de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

420-1115

RÉPARTITION DU PACTE BROME-MISSISQUOI 2016

CONSIDÉRANT que les subventions provenant du Pacte Brome-Missisquoi doivent être réparties entre les 6 pôles suivant : Bedford, Farnham, Cowansville, Lac-Brome, Bromont et Sutton;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe du Pacte Brome-Missisquoi pour l'année 2016 est de 250 000 \$, dont 25 000 \$ est réservé au pacte régional. Conséquemment, les 6 pôles doivent se répartir 225 000 \$;

CONSIDÉRANT que le nombre de municipalités varie selon les différents pôles et que le pôle de Bedford est plus lourdement touché par cette procédure de distribution de subvention en raison des 8 municipalités le composant;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU:**

D'adopter la répartition suivante du Pacte Brome-Missisquoi pour l'année 2016 :

- Régional 25 000 \$
- Pôle de Bedford 63 983 \$
- Pôle de Farnham 26 605 \$
- Pôle de Cowansville 54 669 \$
- Pôle de Lac-Brome 31 588 \$
- Pôle de Bromont 28 874 \$
- Pôle de Sutton 19 280 \$

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

421-1115

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC AUX MÊMES CONDITIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le renouvellement, aux mêmes conditions, du *contrat pour le service de conciergerie et d'entretien du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi* intervenu avec *Entretien ménager M.L. enr.* au montant annuel de 21 900 \$, exempts de taxe, et payable en douze versements égaux.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

ÉTUDE DÉTAILLÉE DU BUDGET 2016

Monsieur Desmarais présente l'estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2015 et les prévisions budgétaires 2016. Le conseil discute du budget et des recommandations des différents comités de travail. Aucune demande de modification n'est faite. Les maires sont invités à communiquer avec monsieur Desmarais pour toute question et commentaire. Le tout sera représenté pour adoption, conformément à la loi, le 25 novembre prochain.

CAHIER SPÉCIAL DE LA VOIX DE L'EST : LA VOIX DE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais informe les maires qu'un cahier spécial de la Voix de L'Est « *La Voix de Brome-Missisquoi* » comptant une quarantaine de pages paraîtra le 24 novembre prochain. En plus d'être distribué gratuitement à tous les abonnés de La Voix de l'Est dans La Haute-Yamaska, Acton et Rouville, il sera distribué à toutes les adresses dans Brome-Missisquoi. La MRC et le CLD ont profité de cette opportunité pour acheter certaines publicités pour promouvoir la région, le tourisme, la culture, le mentorat d'affaires, la Banque de terres, les écocentres et le transport adapté et collectif.

422-1115

VENTE POUR TAXES 2015 : EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT, VERSEMENT DU MONTANT DE LA VENTE ET INTÉRÊT AUX ADJUDICATAIRES

CONSIDÉRANT que, conformément à l'entente intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et la ville de Sutton, la MRC a procédé à la vente pour défaut de paiement de taxes de la propriété de monsieur Hans Goetze le 11 juin 2015 conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que l'institution financière de monsieur Goetze souhaite se prévaloir des articles 1058 et 1059 du *Code municipal* afin d'exercer le droit de retrait au nom et pour le profit de celui qui en était le propriétaire au temps de l'adjudication en payant à la MRC la somme déboursée pour le prix de l'acquisition (50 000 \$), plus intérêt de 10 %;

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit que la MRC doit, après le retrait opéré, remettre à l'adjudicataire le montant payé, plus 7,5 %;

CONSIDÉRANT que dans le présent cas, trois adjudicataires se sont portés acquéreurs à parts égales et qu'il est nécessaire d'autoriser le versement qui leur est dû conformément à la Loi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU**

D'autoriser le versement de 17 916,66 \$ à chacun des trois adjudicataires, le tout conformément à l'article 1059 du *Code municipal* et de procéder au dépôt de la réquisition de radiation à l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Brome afin de radier la présente vente.

ADOPTÉ

423-1115

REPORT DE LA DATE DE DÉPÔT DES PROJETS AU PACTE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que l'appel de projets du nouveau Pacte Brome-Missisquoi a été annoncé le 21 octobre 2015 et qu'une séance d'information a eu lieu le 4 novembre 2015 afin d'expliquer les modifications apportées par le nouveau Pacte;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pike River (résolution 2015-240) souligne le court délai entre la séance d'information et le dépôt des projets le 14 décembre 2015 et conséquemment demande au conseil des maires de reporter la date de dépôt des projets au 15 janvier 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le temps nécessaire à l'évaluation et l'analyse des projets en plus des rencontres rendraient le tout ardu pour une sélection des projets admissibles par le conseil des maires le 16 février 2016;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU**

De reporter la date de dépôt à la MRC pour les projets au Pacte Brome-Missisquoi au 5 janvier 2016 à midi et la date de dépôt de la résolution d'appui de la municipalité au plus tard le 15 janvier 2016 à midi.

ADOPTÉ

DISCUSSION SUR LA POSSIBILITÉ D'ACCUEILLIR DES MIGRANTS SYRIENS

Le gouvernement fédéral souhaite accueillir 25 000 réfugiés syriens, dont environ 5 700 seraient accueillis au Québec. Monsieur Normand Delisle, maire de Brigham, croit pertinent que les municipalités de la MRC se mobilisent pour accueillir des familles syriennes. Pour obtenir plus d'information sur les modalités de l'accueil de ces réfugiés, le conseil souhaite inviter la directrice de l'organisme SERY (Solidarité ethnique régionale de la Yamaska) responsable de l'accueil et de l'intégration des immigrants dans notre région mercredi prochain de 19 h à 19h30.

424-1115

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Albert Santerre, préfet suppléant

M^e Vanessa Couillard, avocate, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.